



D.2025.10.08.2.2

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 8 Octobre 2025

2 – ATTRACTIVITE

2.2 – Convention de partenariat entre l'association Être Mobile C'est Permis (EMCP) et Tisséo Collectivités relative à un plan d'actions commun favorable au développement de la mobilité inclusive et solidaire pour consolider l'accès à l'emploi par la mobilité – N°2025-1045.

L'an deux mille vingt-cinq, le huit octobre, dans la salle Métropole, à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENT-EXCUSÉ
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BOLZAN Jean-Jacques		X (M. Briand)	
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François		X (Mme Ochoa)	
GRASS Francis	X		
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
OCHOA Nina	X		
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine		X (M. André)	
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent	X		
LUBAC Christophe	X		
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
LE GRAND OUEST TOULOUSAIN AGGLOMERATION			
GUYOT Philippe	X		
LE MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc	X		

Tisséo-Collectivités

Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine

7, esplanade Compans-Caffarelli

BP 11120 – 31011 Toulouse CEDEX 6

L'association Être Mobile C'est Permis (EMCP) a pour mission d'accompagner le développement de la mobilité des personnes, afin de favoriser leur autonomie et leur insertion sociale et professionnelle.

À travers des actions d'information, de sensibilisation et de formation, EMCP propose une gamme variée de solutions adaptées : la location solidaire de vélos et trottinettes, l'organisation d'ateliers mobilité pour découvrir et maîtriser l'offre de transports en commun et l'accompagnement individuel dans l'utilisation des transports (bus, métro, tram, TAD, train, TER, autopartage, covoiturage) et des outils numériques dédiés.

EMCP a prouvé l'efficacité de son engagement en faveur de la mobilité inclusive notamment auprès des publics éloignés des solutions de transport. Renforcer la coopération avec Tisséo Collectivités permettra d'amplifier l'impact de ces actions.

Cette coopération se concrétisera notamment par des sessions de formation pour les référents EMCP sur les évolutions du réseau Tisséo ; des ateliers thématiques organisés dans l'espace voyageurs de Jean Jaurès, à destination des publics accompagnés par EMCP ; des visites des agences commerciales Tisséo pour faciliter l'appropriation des services par les usagers.

Ce partenariat s'inscrit pleinement dans les missions de conseil en mobilité de Tisséo Collectivités. Il ne nécessite pas la création d'une nouvelle ligne budgétaire, mais optimise l'utilisation des ressources existantes pour un impact social et environnemental renforcé.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver ce partenariat et d'autoriser le Président à signer la convention.

.....

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE les termes de la convention de partenariat n°2025-1045 entre EMCP et Tisséo Collectivités.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer ladite convention.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES